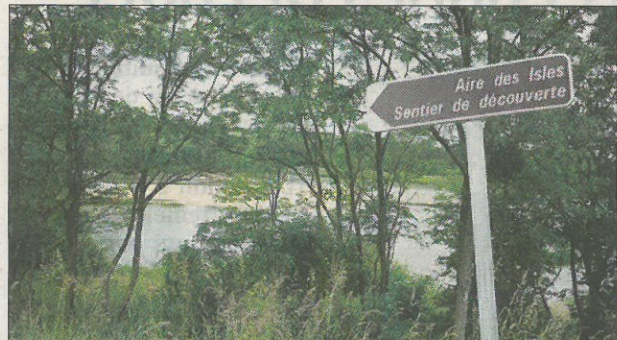


RC 2106/2014

■ MAREAU-AUX-PRÉS

Sentier de découverte en bord de Loire



LOIRE. Le panneau indique la direction du sentier de découverte, inauguré le 18 janvier dernier.

À l'approche de la saison estivale et dans le cadre de la Loire à vélo, le sentier de découverte des Isles, à Mareau-aux-Prés, s'inscrit sur ce parcours. Ce sentier, situé en grande partie dans la réserve naturelle de Saint-Mesmin, a été réalisé en collaboration avec l'association Loiret nature environnement.

Sur le parcours d'une longueur de 2,5 km, situé à proximité de la Loire, dix panneaux pédagogiques racontent la richesse de la faune et de la flore sur les bords du fleuve sauvage.

En faveur du tourisme

À quelques mètres du sentier de découverte, sur l'aire de loisirs des Isles, des tables de pique-nique et des supports vélos sont à disposition des promeneurs pour un moment de détente.

Patrimoine de l'UNESCO, des subventions de l'Europe (44 %) et de la Région (30 %) ont permis de réaliser ce projet monté par la communauté de communes du Val d'Ardoux (CCVA). « Ce sentier est un lien entre

les loisirs et la volonté de développer le tourisme sur notre territoire », a précisé Bertrand Hauchecorne, maire et président de la CCVA, lors de l'inauguration du lieu.

La CCVA et l'office de tourisme intercommunal invitent les promeneurs à profiter de cette visite pour la prolonger à la découverte des cinq communes du Val d'Ardoux.

Projet d'une « Boucle épicurienne »

À Cléry, visiter de la basilique et le tombeau de Louis XI, parcourir les sentiers de randonnées entre Val de Loire et Sologne, découvrir la route du vignoble qui mène aux caves d'Orléans et l'Orléans-Cléry dans un rayon de près de 15 km. Un projet est envisagé avec le pays Sologne Val sud et serait intitulé « La boucle épicurienne ». ■

Pratique. Renseignements : office de tourisme de Cléry-Saint-André-Val d'Ardoux, 111 rue du Maréchal-Foch. Tél. : 02.38.45.94.33. pour par E-mail : o-tourismedeclery@wanadoo.fr. Site internet : www.ccvaldardoux.fr.